

Interventions CM du 25 février 2021

Délibération No 4 : Budget primitif 2021

Vote : Contre

Intervenant : Farid Benzakour

Monsieur le Maire, cher·e·s collègues,

De la même manière que les hommes doivent être jugés sur des faits, une volonté politique de transformation de la société doit être jugée sur des chiffres.

Comme nous l'avons déjà indiqué lors du débat sur les orientations budgétaires, nous considérons que le budget présenté aujourd'hui démontre clairement que d'une part la gravité de la crise sanitaire n'est ni prise en compte ni son aggravation anticipée dans ses conséquences économiques et sociales et que d'autre part aucune réelle ambition n'existe quant à la transition écologique et la préparation de notre commune à l'urgence climatique.

Les ambitions politiques doivent se traduire dans les choix budgétaires clairs à la hauteur des enjeux, sinon les déclarations d'intentions ne sont que de belles paroles.

Nous sommes bien sûr conscients que le poids du remboursement des emprunts toxiques diminue les capacités d'investissements, d'autant plus que nous avons une nouvelle fois perdu en cours de cassation. Malgré cela, les choix effectués ne sont pas pour nous rassurer quant à votre volonté d'une véritable politique de transition pour notre commune.

Une véritable politique de transition comporte un volet social indispensable qui permet d'inclure et d'accompagner nos concitoyens en difficulté. La crise actuelle nous impose de mettre en place des outils pour cela.

Concernant la Transition

Nous constatons à travers ce projet de budget pour 2021 que vous vous engagez à effectuer des opérations pour la rénovation thermique de l'école des Pies, la désimperméabilisation de sa cour d'école et l'achat de 4 voitures électriques. Nous soutenons ces projets. Mais pensez-vous réellement que ces actions seront suffisantes pour convaincre de votre volonté à s'atteler à une véritable transition écologique et environnementale ?

Un exemple parmi d'autres, vous nous avez parlé d'une ferme communale dans la zone des portes du Vercors. Nous sommes bien évidemment d'accord avec vous sur la nécessité

d'une telle ferme maraîchère dans cette zone. Mais nous ne voyons aucune ligne budgétaire qui laisse supposer que ce projet pourrait voir le jour dans le futur.

Nous vous proposons d'étudier la possibilité que 4 ou 6 élus des 2 groupes puissent aller rencontrer les élus d'une commune dans le sud de notre pays, de la même strate de population, qui a mis en place une ferme communale de 9 ha, employant 3 agriculteurs et qui permet de fournir la restauration scolaire en produits bio.

Autre exemple, vous diminuez les investissements sur la plantation des arbres et arbustes qui passe de 8672 € à 3000 €. La plantation d'arbres contribue à la création d'îlots de fraîcheur qui est une action efficace dans la lutte contre les canicules. Cela participe aussi à lutter contre la perte de la biodiversité. Or comme nous le savons toutes et tous, un arbre nécessite quelques années pour pousser. C'est maintenant qu'il faut agir et surtout ne pas relâcher les efforts dans ce domaine. Une étude de la communauté Strasbourgeoise montre une différence de 14° lors des canicules entre un quartier arboré et un qui ne l'est pas. Agissons maintenant pour préserver la santé de nos concitoyens et des personnes âgées en particulier.

Les démarches individuelles des Sassenageois doivent être complétées par une démarche au niveau de la commune. Nous devons aider nos concitoyens à réaliser cette transition en les informant sur les aides pour la rénovation thermique. Mais nous ne voyons aucune démarche dans ce sens dans ce budget.

Nous constatons l'absence d'action réelle en faveur d'une transition écologique forte montrant que vous refusez de prendre en compte la hauteur de l'urgence climatique dans laquelle nous nous trouvons et ses effets dévastateurs attendus par les scientifiques dès la prochaine décennie.

Concernant les Finances,

Force est de constater que le budget primitif de 2021 est fortement impacté par le résultat de la procédure judiciaire qui oppose la commune de Sassenage à la CAFFIL, ex banque Dexia. En effet, la Cour de cassation a donné raison à la CAFFIL et a annulé la précédente décision de justice qui nous était favorable sur le remboursement de l'emprunt. Le montant restant dû avoisine les 4 millions d'euros que nous devons encore rembourser jusqu'en 2042. Nous sommes revenus à la situation « initiale » de cet emprunt, avec des **intérêts au taux annuel de 18%** que nous sommes obligés de provisionner sur 2021.

2 - Social et SRU

Intervenante : Marie-Laure Mayoud

- LOI SRU :

M. Le Maire, nous voulons revenir également sur le fait que dans le budget que vous nous présentez, vous êtes à nouveau obligé de provisionner 200 000€ pour l'amende liée au manque de logements sociaux sur notre commune. (197K€ en 2020)

- Vous avez dit en conseil municipal, M; Le Maire, à plusieurs reprises, que vous ne souhaitez pas soutenir la création de logements sociaux à Sassenage et que vous avez été élu pour cela.

Mais pourquoi ce choix M; Le Maire? Pourquoi préférez-vous que les Sassenageois.es déboursent, via leurs impôts locaux, environ 200 000€ par an et cela depuis de nombreuses années ? Le temps passant, cela représente une somme énorme.

Nous aimerions M. Le Maire, entendre les raisons de ce choix ...même si nous avons déjà eu certaines explications, dans d'autres instances de la ville. Nous avons effectivement pu entendre de la part de conseillers de votre groupe, je cite : « A Seyssinet, ils ont fait construire des logements sociaux et ils ont vu toute la Villeneuve débarquer, alors vous imaginez comme ils sont bien contents ».

Est-ce là l'argument de votre groupe M. Le Maire? La peur que "La villeneuve débarque"?"...D'ailleurs nous ne comprenons pas vraiment ce que ces termes désignent. Nous aimerions connaître votre position à ce sujet?

Pouvez-vous nous éclairer s'il vous plait?

Délibération No 5 : Vote des taux d'imposition

Vote : Abstention

Intervenante : Géraldine Palcoux

Financier - Impôts

Nous prenons bonne note que vous n'augmenterez pas les impôts des Sassenageoises et Sassenageois.

Mais n'oublions pas, comme l'indique le rapport de la CRC que : « La pression fiscale sur les ménages s'établit à un niveau élevé (effort fiscal 2018 de la commune [1,474477] supérieur de 22 % à celui constaté pour les communes similaires [1,206381]). »

Délibération No 15 : Périmètre scolaire

Vote : Abstention

Intervenante : Isabelle Defay

Monsieur le Maire,

Vous avez été destinataire aujourd'hui, tout comme nous, d'un mail émanant des parents d'élèves de l'école des pies, vous alertant sur les conséquences néfastes d'une modification du périmètre scolaire.

Vous avez organisé une concertation avec les groupes scolaires concernés : école des pies et école vercors en invitant les directeurs d'écoles et les parents d'élèves élus.



Pour préparer cette réunion, le groupe scolaire des pies a fait un sondage auprès des familles : en maternelle il en ressort que suite au changement du périmètre entre 10 et 14 familles souhaiteraient aller sur le groupe vercors, ce qui met en péril le maintien d'une classe, alors qu'il n'y a pas urgence.

De son côté, le directeur de l'école Vercors ne voit aucun changement si l'effectif s'étoffe. Par ailleurs, les inscriptions pour la rentrée de 2021 à la mairie ayant débuté, les parents se voient dirigés automatiquement vers le groupe scolaire selon le nouveau périmètre alors que nous sommes en pleine concertation. Les parents ne comprennent pas que cette décision soit actée alors que les discussions se poursuivent.

Nous vous demandons donc d'accéder à la demande des parents d'élèves et de surseoir cette délibération. Car encore une fois, il n'y a pas d'urgence.

Cela vous permettrait également de mener une réelle concertation, puisque vous avez décidé seul avant la fin du processus de modifier le périmètre.. Nous en voulons pour preuve que la délibération dont il est question aujourd'hui est rédigée depuis plus d'une semaine alors que la dernière réunion de concertation a eu lieu hier soir.

Donc, en plus du non-respect du processus de concertation, vous avez fait appliquer la modification de ce périmètre par les services de la mairie sans que la délibération n'ait été votée en conseil municipal.